



**RETURN RESPONSES TO:
RETOURNER LES RÉPONSES À:**

Space Programs Directorate
6767, route de l'Aéroport
Longueuil, Québec, Canada
J3Y 8Y9

Direction des programmes spatiaux
6767, route de l'Aéroport
Longueuil (Québec), Canada
J3Y 8Y9

**DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS (DDR)**

Comments – Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Direction des programmes spatiaux (Division
Mtd)
6767, Route de l'Aéroport
Longueuil (Québec), Canada
J3Y 8Y9



Title - Sujet	
PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE À L'EXPLOITATION DE SATELLITES PAR L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE	
Solicitation No. - N° de l'invitation 9F013-18-0219/A	Amendment No. - N° modif. S.O.
Client Reference No. - N° de référence du client 9F013-18-0219	Date 09 juillet 2018
GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG	
File No. - N° de dossier 9F013-18-0219	CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME S.O.
Solicitation Closes - L'invitation prend fin : at - à 14:00 On - le Jeudi 17 septembre 2017	Time Zone Fuseau horaire Heure avancée de l'Est (HAE)
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: Adresser toutes questions à : Bruno Bergeron	Buyer Id - Id de l'acheteur : MTD100
Telephone No. - N° de téléphone: 450-926-4562	E-mail address- Adresse Courriel : Bruno.Bergeron@canada.ca
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Agence spatiale canadienne 6767, route de l'Aéroport Longueuil, Québec, Canada J3Y 8Y9	

Instructions : See Herein
Instructions : Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée : Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée :
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur :	
Telephone No. - N° de téléphone : Facsimile No. - N° de télécopieur :	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print): Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature	Date

1 INTRODUCTION

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) (également appelé « Services publics et approvisionnement Canada » (SPAC)), publie cette Demande de renseignements (DDR) au nom de l'Agence spatiale canadienne (ASC) pour consulter toutes les parties concernées au sujet des scénarios possibles pour la participation de l'industrie au Centre des opérations par satellite de l'ASC.

L'ASC exploite actuellement SCISAT (<http://www.asc-csa.gc.ca/fra/satellites/scisat/default.asp>), NEOSSat (<http://www.asc-csa.gc.ca/fra/satellites/neossat/default.asp>) et M3MSat (<http://www.asc-csa.gc.ca/fra/satellites/m3msat/default.asp>). De même, l'ASC participe aux opérations RADARSAT-2. En raison de l'ajout à venir de la mission de la Constellation RADARSAT (MCR) reposant sur trois satellites et d'autres missions éventuelles, le volume et la complexité des opérations de satellite de l'ASC devraient s'accroître. Les activités de la MCR sont essentielles pour le gouvernement du Canada

Le principal objectif de cette DDR est d'obtenir des renseignements et des rétroactions de l'industrie qui permettront au gouvernement du Canada (GC) de définir des modèles d'affaires efficaces pour inciter l'industrie à appuyer l'exploitation de satellites par l'ASC, tout en fournissant des possibilités d'utilisation de la capacité excédentaire des installations gouvernementales, le cas échéant. La participation de l'industrie au Centre des opérations de satellite de l'ASC pourrait éventuellement favoriser l'accès d'une société à la capacité d'exploitation des satellites du gouvernement du Canada à des fins commerciales. La présente DDR recueille des renseignements pour évaluer la viabilité de ce scénario. Cette capacité pourrait ne pas s'avérer disponible à des fins commerciales.

Le lecteur doit être conscient que la présente DDR s'applique uniquement aux activités de l'ASC et aux actifs dont elle a la responsabilité et exclus spécifiquement les infrastructures satellitaires qui sont la propriété de et opérés par d'autres départements du Gouvernement du Canada.

2 FACTEURS À CONSIDÉRER

Il est demandé aux répondants qui adresseront une réponse à cette DDR de tenir compte des renseignements contextuels ci-après.

L'applicabilité des accords commerciaux aux prochaines étapes d'un possible processus d'approvisionnement sera évaluée en temps voulu.

2.1 RÔLE DE L'INDUSTRIE

En vertu du Cadre de la politique spatiale canadienne, l'ASC s'efforce de positionner le secteur privé à l'avant-scène des activités spatiales et de viser le progrès par l'entremise de partenariats avec le secteur. L'ASC reconnaît également que les entreprises canadiennes ainsi que leurs employés et technologies sont essentiels à l'édification du Canada en tant qu'économie chef de file en matière d'innovation. Dans ce contexte, l'ASC s'efforce de favoriser une industrie novatrice, diversifiée et compétitive participant à des activités satellitaires et d'optimiser et d'améliorer l'efficacité de ces activités au Centre des opérations par satellite de l'ASC (CSA-SOC). L'ASC réfléchit à la manière dont l'industrie pourrait aider l'équipe gouvernementale à s'acquitter de ses obligations liées à l'intendance des systèmes par satellite canadiens et à ses engagements à l'égard de ses partenaires au Canada et dans le monde entier.

2.2 CONSIDÉRATIONS RÉGLEMENTAIRES

Veillez noter que la Loi sur les systèmes de télédétection spatiale et autres règlements ainsi que la Loi sur la radiocommunication et autres règlements s'appliquent, le cas échéant, aux opérations par satellite du Canada, notamment celles dont l'ASC a la responsabilité.

2.3 PARTENARIATS

Les partenariats sont un facteur essentiel de la réussite des activités spatiales canadiennes. L'ASC échange régulièrement avec des partenaires internationaux (p. ex., agences spatiales, autres organismes) d'autres pays, mais également avec d'autres ministères du GC, intervenants de l'industrie ou du milieu universitaire, dans le cadre du flux des opérations réalisées au Centre.

Le Canada a signé de nombreux accords internationaux liés à l'espace qui influencent la structure des services d'exploitation des missions, comme la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures », ou de nombreux accords connexes existants entre l'ASC et des organismes étrangers sur la phase de lancement et de début de vol, ainsi que d'autres partenariats inter agences s'appuyant sur une utilisation croisée de ressources liées aux composantes au sol. La collaboration avec des agences spatiales étrangères est particulièrement essentielle pendant les phases de début de mission et de correction des anomalies.

Afin de garantir l'efficacité des activités, l'ASC souhaite accroître la collaboration internationale en participant à des organismes internationaux et des communautés de pratiques, pour prendre part à la mise en place de normes d'inter exploitabilité et à des accords de coopération multilatéraux.

2.4 INSTALLATIONS ET RESSOURCES DE L'ASC POUR L'EXPLOITATION DE SATELLITES

À titre d'intendante des infrastructures et actifs satellitaires détenus par le GC, l'ASC prend soin des installations et ressources de base consacrées à l'exploitation de missions satellitaires.

2.4.1 Centre des opérations par satellite

Les installations comprennent un Centre des opérations satellitaires (CSA-SOC) situé dans les quartiers généraux de l'ASC à Longueuil (Québec), avec des systèmes au sol assurant des fonctions telles que, mais sans s'y limiter, la planification des missions, la production de données, le contrôle de l'engin et de la charge utile, la santé et la sécurité de l'engin et l'étalonnage des capteurs de satellites. Dans le cadre d'accords internationaux et interministériels et de contrats commerciaux, le CSA-SOC a également accès aux infrastructures de transmission des données et de poursuite, télécommande et contrôle déployées dans d'autres régions du Canada et du monde.

2.4.2 Ressources de base de l'ASC

Les ressources de base de l'ASC pour les opérations satellitaires se livrent à des activités cruciales grâce auxquelles l'ASC assure l'intendance des actifs spatiaux et au sol appartenant à l'État, dont elle a la responsabilité. À cette fin, les ressources de base de l'ASC gèrent les installations et les infrastructures de l'ASC de sorte à favoriser un environnement durable et efficace pour l'exploitation des satellites. Les ressources de base de l'ASC sont chargées :

- d'assurer l'harmonisation des opérations satellitaires avec les priorités du GC et de l'ASC;
- de gérer les risques liés aux missions et contrats satellitaires;
- de gérer les cadres réglementaires et politiques s'appliquant à l'exploitation des satellites (p. ex., politique de données, contrôle d'accès);
- de définir et de promouvoir les normes de prestation de services auprès des intervenants de la mission;
- d'établir et de gérer des partenariats avec d'autres ministères du GC et organismes étrangers conformément aux accords nationaux et internationaux;
- d'agir à titre d'autorité opérationnelle; de fournir et de gérer l'expertise et les capacités nécessaires à diverses tâches, telles que, mais sans s'y limiter, les mesures liées à la santé et à la sécurité des satellites, la production et la livraison de données, la gestion du cycle de vie, la recherche d'anomalies, la mise en place d'exigences en vue de missions futures, l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques opérationnelles exemplaires, la gestion des connaissances et contrats liés aux activités, la prestation de formations, l'intégration d'équipes de prestataires au cycle de fonctionnement;
- de diriger l'élaboration et l'évolution de la stratégie relative à la composante au sol et à la composante spatiale des missions, par exemple dans des domaines tels que l'intelligence artificielle et l'automatisation;

- d'être dépositaire des documents, des politiques, des procédures et du savoir-faire liés aux activités des missions dont elle a la charge pour garantir la continuité et la durabilité des opérations par satellite.

Les ressources de base de l'ASC forment, avec les installations de l'ASC, un centre opérationnel dans lequel sont intégrées des industries contractuelles pour mener à bien les fonctions d'exploitation des satellites. Ces ressources (fonctions) de base demeureront la propriété de l'ASC dans tout modèle d'affaires futur pour l'exploitation des satellites. L'intégration du personnel de l'entrepreneur aux ressources de base de l'ASC devrait faciliter l'échange d'information pour appuyer la responsabilisation du GC et la gestion des connaissances

2.5 FONCTIONS GÉNÉRIQUES POUR L'EXPLOITATION DES SATELLITES

Dans un environnement multi mission, les missions satellitaires peuvent présenter divers degrés d'exigences en matière de risque, d'état de préparation, de maturité et d'exploitation. Les missions sont également diverses sur le plan technique et ont tendance à durer beaucoup plus longtemps que leur durée de vie nominale¹, pendant laquelle des exigences relatives à la modification des opérations et aux nouvelles missions sont généralement ajoutées.

Afin d'appuyer l'exploitation de satellites, les fonctions suivantes sont généralement requises :

- Gestion de la configuration
- Étalonnage des données
- Génération des produits de données
- Réception des données
- Analyse de la dynamique de vol
- Ingénierie de la composante au sol
- Administration des réseaux/communications et des systèmes
- Traitement des commandes
- Sécurité et contrôles physiques et des systèmes
- Gestion des licences
- Conservation des données et gestion des archives
- Sécurité et systèmes
- Contrôle des engins spatiaux
- Planification des engins spatiaux et de la charge utile
- Ingénierie des engins spatiaux
- Génie des systèmes

¹ À titre d'exemple, RADARSAT-1 a dépassé de plus de trois fois sa durée de vie nominale, de 1995 à 2013.

- Entretien des systèmes
- Poursuite, télécommande et télémessure

La réalisation de ces fonctions peut être requise 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et à différents niveaux de cote de sécurité allant jusqu'au niveau SECRET.

3 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les « répondants admissibles » à la présente Demande de renseignements (DDR) sont définis comme une « entreprise » (ou un consortium) ayant les capacités de répondre éventuellement aux besoins de l'ASC pour une partie ou la totalité des fonctions d'exploitation des satellites.

Les répondants sont invités à soumettre une réponse à la DDR en répondant aux questions et en faisant part de leurs commentaires sur les deux scénarios proposés ou en présentant un ou des nouveau(x) scénario(s). Afin de faciliter l'examen des réponses à la présente DDR, les répondants qui envoient et présentent leurs commentaires sont invités à faire référence aux scénarios proposés, à un nouveau scénario et/ou aux fonctions d'exploitation des satellites.

3.1 RENSEIGNEMENTS SUR LE RÉPONDANT

Veillez fournir des renseignements sur :

- votre entreprise (ou les membres du consortium qui serait créé pour ce projet);
- l'équipe de gestion de l'entreprise/du consortium;
- l'expérience de l'entreprise/du consortium sur des projets d'envergure et de portée similaires (préciser le nombre d'employés, le budget, etc.);
- les données clés de l'entreprise (p. ex., employés, recettes, etc.);
- les niveaux de cote de sécurité;
- les fonctions couvertes par les projets, en se référant au paragraphe 2.5 le cas échéant.

Veillez fournir le nom, la fonction, le numéro de téléphone et l'adresse électronique d'un représentant qui peut être contacté pour des éclaircissements ou d'autres renseignements liés à votre réponse.

3.2 SCÉNARIOS

Deux scénarios possibles pour la participation de l'industrie sont proposés :

Scénario A : Gestion de services d'exploitation en vue de missions satellitaires. Dans ce scénario, un entrepreneur principal devra s'acquitter des fonctions opérationnelles d'une mission satellitaire particulière ou d'un groupe de missions sous l'autorité du GC. L'entrepreneur principal formera une équipe ou un consortium industriel(le) pour constituer des groupes de fonctions opérationnelles connexes, telles qu'énoncées au paragraphe 2.5 et nécessaires à une mission particulière ou un groupe de missions.

Scénario B : Gestion de services d'exploitation en vue de fonctions opérationnelles. Dans ce scénario, un certain nombre d'entrepreneurs devra s'acquitter d'une fonction opérationnelle particulière ou d'un groupe de fonctions définies au paragraphe 2.6 dans le cadre de toutes les missions satellitaires sous l'autorité du GC. Les entrepreneurs peuvent, en retour, sous-traiter certaines fonctions pour compléter leur portefeuille.

Dans chaque scénario (tel que décrit ci-dessus ou en cas de nouveau scénario proposé par le répondant), les installations et ressources de base de l'ASC fournies devraient demeurer la responsabilité de l'ASC, conformément au paragraphe 2.4.

3.3 QUESTIONS RELATIVES À LA DDR

Pour les questions ci-après, l'ASC aimerait recueillir un apport de l'industrie. Celui-ci sera pris en compte lors de la sélection d'un ou de plusieurs modèle(s) de participation de l'industrie pour appuyer l'exploitation de satellites au sein de l'ASC :

Q1 Compétences, fonctions et installations

- a) Concernant le paragraphe 2.5, quelles compétences/fonctions votre entreprise peut-elle fournir concernant les services d'exploitation de satellites?
- b) Y a-t-il un domaine fonctionnel qui n'est pas précisé au paragraphe 2.5 et pour lequel votre entreprise serait en mesure de fournir des services d'exploitation de satellites? Dans l'affirmative, détaillez les fonctions et les compétences requises/disponibles.
- c) Concernant ces compétences/fonctions fournies par votre entreprise, comment qualifieriez-vous votre niveau d'expertise et d'expérience (p. ex., expériences passées, nombre d'années, nombre des effectifs et/ou qualifications)?
- d) Quel genre d'installations utiles (p. ex., accès aux stations au sol) possédez-vous ou dont vous avez déjà accès peuvent servir à fournir des services d'exploitation de satellites à l'ASC?

Q2 Analyses de scénarios

Donnez une description exhaustive ainsi qu'une analyse avec les pour et les contre des scénarios (A, B et autres scénarios que vous aurez proposés, le cas échéant) visant à fournir des services d'exploitation de satellites à l'ASC. Indiquez vos préférences, le cas échéant, et justifiez-les.

Q3 Adaptabilité des ressources

Décrivez, pour chaque scénario privilégié, les moyens mis en place par votre entreprise pour favoriser la flexibilité et la mobilité des ressources et ainsi promouvoir des économies d'échelle et un rendement accru dans un environnement multimission, et s'adapter aux éventuels changements drastiques apportés aux exigences en matière de ressources. Dans votre réponse et conformément au paragraphe 3.2, vous pouvez

supposer que votre entreprise est un entrepreneur principal (scénario A), un entrepreneur (scénario B), un sous-traitant (n'importe quel scénario), ou un autre organisme pertinent si un scénario différent a été proposé.

Q4 Opérations durables

- a) L'une des principales préoccupations du GC est de maintenir, pendant toute la durée des missions satellitaires, un environnement concurrentiel sain en garantissant la durabilité à long terme des domaines de la gestion des connaissances et de la formation pour l'appui à l'exploitation de satellites. En supposant qu'il puisse y avoir, durant le cycle de vie d'une mission, plusieurs formes de prestations de services d'exploitation concurrentielles, proposez des moyens permettant au GC d'assurer une gestion des connaissances et un transfert des connaissances adéquats entre les partenaires industriels lors de transition de contrat afin de maintenir la continuité des activités.
- b) Décrivez, pour chaque scénario privilégié, la meilleure façon d'intégrer, selon vous, des équipes opérationnelles au regard des critères suivants : la durabilité opérationnelle, la formation du personnel, le transfert et la gestion des connaissances, le partage des responsabilités et des risques et la gestion des pratiques exemplaires.

Q5 Risques et responsabilités

- a) Pour chaque scénario privilégié, expliquez ce qu'est un profil de partage du risque (quels risques liés à l'exploitation des satellites sont assumés par le GC et par l'entrepreneur ou les entrepreneurs?) et comment la mise en œuvre du profil de risque est soutenue par des paiements pour un régime de services.
- b) Quel serait le cadre de gouvernance ou de prise de décision garantissant l'absence de transfert des risques de l'entrepreneur au GC, et s'assurant que le GC maintiendra à tout moment sa capacité à exercer pleinement son autorité et ses responsabilités?
- c) Dans un environnement multi mission, les missions peuvent avoir différents niveaux de maturité, certaines missions induisant des demandes et des objectifs de services bien connus tandis que d'autres missions, étant moins établies, comportent des demandes de services moins prévisibles – ces dernières pourraient toutefois être mieux définies à mesure que la mission évolue. Comment les niveaux de service d'exploitation devraient-ils être mesurés dans un tel contexte pour fournir des indicateurs précieux?

Q6 Productivité et innovation

Pour chaque scénario privilégié, quelle(s) approche(s) proposeriez-vous pour promouvoir une meilleure productivité et l'innovation dans le cadre d'opérations de satellite continues et de missions et de technologies en constante évolution?

Pour chaque scénario privilégié, détaillez les moyens permettant de partager les bénéfices de l'innovation et de l'accroissement de la productivité avec le GC ou les partenaires de l'industrie.

Q7 Type de contrat

- a) Pour chaque scénario privilégié, votre entreprise préfèrerait-elle fournir des services d'exploitation de satellites dans le cadre d'un contrat à prix ferme ou d'un contrat à coûts remboursables?
- b) Comment proposez-vous de lier les paiements (y compris les bonus et les pénalités) pour les services fournis au rendement relatif à la prestation de services et comment mesurer de manière objective ce rendement? Quels indicateurs seraient utilisés?
- c) De quelles données techniques sur les missions auriez-vous besoin pour pouvoir fournir des propositions (sur les plans technique et financier)?

Q8 Activités contractuelles de rapport - Expérience

- a) Avez-vous déjà travaillé sous contrat avec le GC en tant qu'entrepreneur principal ou en tant que sous-traitant? Veuillez détailler cette expérience et le partage du risque.
- b) En cas de réponse affirmative, avez-vous déjà travaillé avec d'autres entrepreneurs sur site ou hors site assignés au même projet et également sous la responsabilité du GC? Veuillez détailler cette expérience et le partage du risque.

Q9 Utilisation de la capacité excédentaire

Le cas échéant, imaginez-vous des avantages liés à l'accès aux installations fournies par le GC pour utiliser la capacité excédentaire, vous permettant ainsi d'étendre votre activité et/ou d'accroître votre efficacité et/ou d'offrir des économies d'échelle? Dans l'affirmative, comment envisagez-vous de compenser les coûts des missions du GC concernées?

Q10 Autres renseignements utiles

Indiquez toute autre information que vous jugez utile concernant l'exploitation des satellites au sein de l'ASC.

3.4 PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT CONCURRENTIEL

En fonction des réponses reçues et d'autres facteurs clés liés aux priorités de l'ASC, cette dernière pourrait envisager d'autres étapes visant à satisfaire aux exigences futures de l'ASC concernant l'exploitation des satellites. L'ASC pourrait ensuite décider d'aller de l'avant en lançant un ou plusieurs processus d'approvisionnement concurrentiels.

3.5 RECOMMANDATIONS, SUGGESTIONS OU COMMENTAIRES

Veillez fournir des commentaires généraux, des recommandations ou des suggestions susceptibles d'aider l'ASC dans l'élaboration de futures demandes de propositions.

4 NOTES AUX RÉPONDANTS INTÉRESSÉS

Les répondants sont priés de noter que la DDR n'est pas un processus de pré-sélection. Il n'y aura pas de liste des sociétés candidates retenues en sélection finale pour entreprendre des travaux futurs, à la suite de cette DDR. De même, la participation à ce processus n'est pas une condition préalable à la participation d'une société à une Demande de prix ou à une Demande de propositions éventuelle (DDP).

Cette DDR n'est ni un appel d'offres, ni une Demande de propositions et aucun accord ou contrat ne sera conclu avec un entrepreneur sur la base des réponses à cette DDR. La publication de la présente DDR ne doit être considérée en aucune façon comme un engagement par le Canada ou comme une autorisation pour le répondant d'entreprendre des travaux qui pourraient être facturés au Canada, ni cette DDR doit-elle être considérée comme un engagement à émettre des Demandes de prix ou des DDP éventuelles ou à attribuer des contrats éventuels dans le cadre de ce projet.

Le Canada ne sera pas lié par ce qui est énoncé dans la présente DDR. Le Canada se réserve le droit de modifier la totalité ou une partie de cette DDR selon ce qu'il juge nécessaire.

Le Canada se réserve le droit de contacter les répondants à la DDR afin d'obtenir des clarifications sur leur réponse si requis.

5 CONFIDENTIALITÉ

Les répondants potentiels sont avisés que tout renseignement présenté à l'ASC en réponse à cette DDR peut être échangé entre plusieurs ministères fédéraux et/ou agences centrales et peut également être utilisé dans l'élaboration ultérieure de documents d'approbation internes et/ou d'une Demande de prix ou d'une DDP concurrentielle ultérieure.

Pour cette raison, les répondants ayant répondu à cette DDR doivent identifier tout renseignement soumis qui doit être considéré comme confidentiel ou exclusif.

6 COÛTS POUR LES RÉPONSES

Aucun paiement ni aucune indemnité d'aucune sorte ne sera effectué(e) aux répondants par le Canada pour les coûts encourus pour la préparation et la soumission des réponses à cette DDR.

7 DEMANDES DE CLARIFICATIONS PENDANT LA PÉRIODE DE LA DDR

Les demandes de renseignements doivent être adressées uniquement par écrit et par courrier électronique à l'autorité contractante de SPAC indiquée ci-après.

Les demandes de renseignements doivent être reçues au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la date de clôture de la DDR pour laisser suffisamment de temps à l'autorité contractante de répondre et/ou de préparer une entrevue. Les demandes de renseignements reçues après ce délai pourraient ne pas recevoir de réponse avant la date de clôture de la DDR.

Afin de garantir la cohérence et la qualité des renseignements fournis aux répondants, les réponses aux demandes de renseignements seront rendues publiques par l'intermédiaire du service d'appel d'offres électroniques du gouvernement (buyandsell.gc.ca), sans révéler l'origine de ces demandes. Ces questions et réponses seront publiées dans les deux langues officielles. Le Canada s'assurera que les questions et réponses publiées ne contiendront aucun renseignement confidentiel ou protégé par des droits de propriété intellectuelle.

Il convient de noter que toute information fournie dans le cadre de la présente DDR n'engagera en aucun cas le Canada.

Les demandes de clarification doivent être uniquement adressées à l'autorité contractante suivante :

Bruno Bergeron
Gestionnaire approvisionnements

Direction des programmes spatiaux
Région du Québec
Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)

6767, route de l'Aéroport
Longueuil (Québec), Canada
J3Y 8Y9
N° de téléphone : 450-926-4562
Courriel : Bruno.Bergeron@canada.ca

La présente DDR peut faire l'objet de modifications pendant la période de réception des réponses. Dans ce cas, ces modifications seront publiées par l'intermédiaire du service d'appel d'offres électroniques du gouvernement (buyandsell.gc.ca). Il incombe au répondant, et à lui seul, de vérifier, à intervalles réguliers et par l'intermédiaire du service d'appel d'offres électroniques du gouvernement, si ces modifications ont été publiées ou non et de vérifier si des questions et réponses en lien avec la présente DDR ont été publiées ou non.

8 ADRESSE À LAQUELLE ENVOYER LES RÉPONSES À LA DDR

Les réponses à cette DDR seront envoyées à l'autorité contractante nommée au paragraphe 7 ci-dessus.

La date limite pour soumettre une réponse est : **17 septembre 2018, 14h (HAE)**.

Les répondants doivent fournir leurs réponses sous la forme d'une (1) copie imprimée et d'une (1) copie sur CD-ROM ou clé USB. Le fichier électronique de la réponse doit être soit au format Portable Document Format (PDF)^{MC} d'Adobe ou à un format de fichier lisible par la suite Microsoft Office.

La copie électronique est nécessaire afin de faciliter la distribution des réponses à cette DDR au SPAC, à l'ASC ou à d'autres ministères fédéraux. Les réponses peuvent être rédigées dans l'une des deux langues officielles du Canada (français ou anglais).

Assurez-vous que tous les documents soumis portent la mention suivante :

Nom du répondant
PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE À L'EXPLOITATION DE SATELLITES PAR
L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE / Réponse à la DDR - Référence n 9F013-18-
0219/A
Date (AAAA-MM-JJ)

9 DEMANDES DE PROLONGATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE LA DDR

Toute demande de prolongation de la date limite de clôture de la DDR sera étudiée sous réserve que la demande soit adressée par écrit au représentant du SPAC (voir paragraphe 7) au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de la DDR. En cas de réponse favorable, celle-ci sera communiquée sur le service d'appel d'offres électroniques du gouvernement (<https://buyandsell.gc.ca>), indiquant la nouvelle date de clôture. Si elle est rejetée, la demande sera renvoyée à l'expéditeur par le représentant du SPAC.

10 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Les répondants sont invités à prendre connaissance des dispositions de sécurité éventuelles susceptibles de nécessiter des cotes de sécurité aux niveaux SECRET et COMSEC SECRET. Des précisions sont disponibles aux adresses suivantes :

- <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/services/secinfo-fra.html>
- <https://www.cse-cst.gc.ca/fr/publication/list/comsec>

11 DISPOSITIONS RELATIVES AUX MARCHANDISES CONTRÔLÉES

L'exploitation future de satellites peut nécessiter la production de marchandises contrôlées ou l'accès à des marchandises contrôlées qui sont soumises à la Loi sur la production de défense; les répondants sont invités à prendre connaissance des dispositions du Programme des marchandises contrôlées (PMC) dans les plus brefs délais. Des précisions sur la manière de s'inscrire au PMC sont disponibles aux adresses suivantes : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pmc-cgp/index-fra.html>.

12 DISPOSITIONS DES TECHNICAL ASSISTANCE AGREEMENTS (TAA) ET DE L'INTERNATIONAL TRAFFIC IN ARMS REGULATIONS (ITAR)

L'exploitation future de satellites peut nécessiter la production de marchandises contrôlées ou l'accès à des marchandises contrôlées qui sont soumises à l'« International Traffic in Arms Regulations » (ITAR) du gouvernement des États-Unis d'Amérique pour lesquels la mise en place de « Technical Assistance Agreements » (TAA) peut être requise avant l'évaluation des soumissions afin de permettre au soumissionnaire de s'assurer que les matériaux contrôlés en vertu de l'ITAR sont inclus dans sa proposition. Les répondants sont invités à prendre connaissance des dispositions de l'ITAR et les exigences des TAA dans les plus brefs délais. Des précisions sont disponibles aux adresses suivantes : https://www.pmdtc.state.gov/regulations_laws/itar.html

*****FIN DE LA DDR*****